



Réunion du 17 septembre 2018

Partenariat Chorale Basket

Dans le cadre du partenariat entre la Délégation du Roannais de Football et la Chorale de Roanne Basket, l'ensemble des licenciés de notre secteur peuvent bénéficier d'une offre promotionnelle sur la plupart des rencontres du championnat Pro B, par le biais du site Internet du club : www.chorale-roanne.com

- Pour la rencontre Chorale – Vichy Clermont, en « Leaders'Cup », du vendredi 21 septembre à 20h, les places en catégorie 4 vous seront proposées à 6 €, dans la limite des places disponibles. A cet effet, vous devez utiliser le code suivant : CHORALE/LC1 (tout en majuscules et sans espace).

Avis aux clubs

- Nous avons constaté que certains clubs n'ont pas indiqué de **numéro de téléphone** sur « footclubs », concernant les personnes à contacter, ou que les numéros de téléphone ne sont pas diffusables.

De ce fait, si un club veut joindre un autre club, il n'apparaît aucun numéro de téléphone, donc impossible de joindre les clubs.

Nous vous demandons de contrôler les numéros de téléphone sur les membres de votre club, pour pouvoir vous joindre facilement. Merci.

- Pour cette nouvelle saison, les clubs devront imprimer leurs feuilles de match sous « footclubs » :

Menu : - Compétitions

- Editions et extractions
- Rencontres
- Feuille de match 1 exemplaire PDF

- Pensez à consulter régulièrement votre boîte mail officielle, @rafoot pour les clubs, et pour les arbitres, votre boîte personnelle. Nous communiquer impérativement tout changement nécessaire pour pouvoir vous joindre.

FMI – Feuille de Match Informatisée

- **Seniors, FMI,...**

Depuis la saison dernière, vous pouvez utiliser les tablettes pour les compétitions **Seniors et Coupes Seniors**.

- Les commissions sportives rappellent aux clubs recevant qu'ils doivent « charger les données » de la FMI une dernière fois, le matin du match, afin de récupérer la composition de l'équipe visiteuse ; ensuite, qu'ils doivent la transmettre dès la fin de la rencontre.

Pour les clubs jouant le samedi, le faire immédiatement et ne pas attendre le dimanche soir.

- Pour les officiels et les clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre, pour garder une trace des joueurs, si problème avec la tablette et besoin de faire une feuille papier (une fois la validation des équipes, cliquer sur composition des équipes et faire une photo)

- Dans le cas où la rencontre est annulée la veille ou le matin, le club recevant adresse, le jour même, un mail d'information de ce report à la Commission Sportive concernée.

- Pour rappel, les coordonnées des officiels (arbitres) sont disponibles sur le site du District : menu « Arbitrage », onglet « Documents Arbitres », numéros de téléphone des arbitres.

- Permanence téléphonique pour la FMI, durant le week-end :

- M. Vidry Francis au 06-14-47-88-16.

- **Avis aux clubs et aux arbitres :**

Il vous faut **IMPÉRATIVEMENT**, lors de la préparation de la FMI, **indiquer les « DEUX DELEGUES »**, comme sur les feuilles de matchs papier.

Rappel : saisie obligatoirement de 2 arbitres assistants + 2 délégués.



Pour les faits de jeu, il vous faut **IMPÉRATIVEMENT saisir si les remplaçants ont participé au match**, car automatiquement la FMI indique les remplaçants comme n'ayant pas participé.

Nous avons constaté que des remplaçants ont écopé d'un carton et sont indiqués comme n'ayant pas participé !

Rappel : faire obligatoirement les « entrées » pour les remplaçants ayant participé au match.

Si vous avez connu un souci quelconque avec la FMI durant le week-end, il est impératif de prendre contact avec la Délégation dès le lundi après-midi pour nous en informer et en assurer le suivi.

- Rappel aux clubs utilisant la tablette

La gestion des purges et la multitude de cas particuliers dans la gestion des sanctions ne permettent pas, à ce jour, d'assurer une information pertinente aux clubs, ce qui peut être source de contentieux. En conséquence, jusqu'à nouvel ordre, il n'y aura pas d'alertes disciplinaires dans le menu PREPARER - (i) en rouge - SAUF pour les sanctions à date (exemple : suspension de telle date à telle date) qui resteront actives et visibles.

Pour information, nous vous rappelons le texte voté lors de l'Assemblée Fédérale de Tours :

- « Responsabilité des clubs en l'absence d'alerte »

Application des dispositions réglementaires :

« L'ensemble des Statuts et Règlements Généraux de la FFF, ainsi que les dispositions réglementaires propres à chaque compétition sont applicables dans le cadre de la FMI. Tous les utilisateurs de la FMI sont responsables des informations à renseigner comme ils peuvent l'être pour une feuille de match papier (par exemple : la composition des équipes, la liste des encadrants, la signature de la FMI par les capitaines et les dirigeants, les sanctions et incidents à reporter sur la FMI par l'arbitre, les réserves à reporter sur la FMI pour les clubs...). Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la FMI est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la FMI n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction ».

- Message « veuillez-vous connecter à internet »

La FFF conseille et recommande de **désactiver la WIFI** (menu : paramètres) sur le terrain, le jour du match (réseau de proximité de mauvaise qualité entraînant des problèmes).

Dans le cas d'une nécessité absolue de récupérer les données d'une rencontre en dernière minute, il faut s'assurer d'être connecté à un **réseau WIFI viable**.